

FRANÇÈS

Pré-inscription et inscription des élèves en maternelle et en enseignement primaire et secondaire obligatoire. Cours 2004-2005

Le système éducatif établit le caractère obligatoire et gratuit de la scolarisation de tous les élèves âgés de six à seize ans. Il comprend deux étapes : enseignement primaire (de six à douze ans) et enseignement secondaire obligatoire (de douze à seize ans).

De trois à six ans (maternelle), la scolarisation n'est pas obligatoire mais il s'agit d'une étape conseillée pour que les enfants s'adaptent plus facilement à la vie scolaire.

Démarches nécessaires pour effectuer l'inscription

Veillez remplir la demande de pré-inscription que vous pouvez demander dans tous les centres d'enseignement ou aux bureaux de la mairie et présentez-la, accompagnée des documents suivants, au centre que vous demandez en premier lieu, aux bureaux municipaux de scolarisation ou aux bureaux d'information scolaire :

- Original et photocopie du livret de famille ou documents relatifs à la filiation.
- Original et photocopie de la carte d'identité, du passeport ou de tout autre document d'identité du père, de la mère ou du tuteur.
- Original et photocopie du carnet de santé ou certificat équivalent.
- Original et photocopie de la carte d'identité, du passeport ou de tout autre document d'identité de l'élève s'il est âgé de plus de 14 ans.
- Documents démontrant l'adresse familiale ou l'adresse du lieu de travail, s'il s'agit du domicile allégué.
- Original et photocopie du livret de famille nombreuse en vigueur, si cette condition est alléguée.
- Documents démontrant les circonstances économiques, si celles-ci sont alléguées pour le barème (bénéficiaire de la prestation économique de revenu minimum d'insertion).
- Original et photocopie du certificat de handicap délivré par le Ministère catalan des Affaires Sociales et de la Famille, si cette circonstance est alléguée.
- Certificat médical officiel démontrant que l'élève souffre une maladie chronique relative à son système digestif, endocrinien ou métabolique et exigeant un régime complexe qui conditionne de manière déterminante son état de santé.

L'original des documents sera rendu après comparaison avec la photocopie présentée.

Quand les listes avec le barème seront publiées au tableau d'annonces du centre, veuillez vérifier que le barème assigné est correct ; s'il ne l'est pas, veuillez présenter la réclamation correspondante dans les délais prévus.

Veillez vérifier sur les listes d'élèves admis le centre d'enseignement dans lequel une place vous a été assignée et effectuer l'inscription correspondante. L'établissement vous fournira des informations sur les actions d'accueil des nouveaux élèves.

Calendrier de pré-inscription et d'inscription

Période de présentation des demandes (pré-inscription)	du 4 au 15 avril
Publication des listes avec le barème	21 avril
Délai des réclamations concernant les listes avec le barème	22, 25 et 26 avril
Publication des listes avec le nouveau barème après résolution des réclamations	28 avril
Publication des listes d'élèves admis	24 mai